

# Des profs ballottés d'une école à l'autre

**La réforme des titres et fonctions** pose une série de problèmes dans sa mise en œuvre. La ministre y travaille, répond le cabinet.

● **Marie-Laure MATHOT**

Elle a été haïe par les professeurs exclus de leurs fonctions, elle est aujourd'hui maudite par directeurs et enseignants pour sa mise en pratique : la réforme des titres et fonctions.

Le premier de ces soucis, c'est l'éclatement des horaires. Courir d'une école à l'autre pour avoir un horaire complet, c'est une réalité pour les enseignants encore plus courante depuis cette rentrée et l'entrée en vigueur de la réforme des titres et fonctions. En effet, la réforme attribue clairement la priorité aux diplômés qui donnent accès à une fonction et pas question de déroger à la règle.

«Le problème, c'est qu'on rencontre énormément de difficulté à donner un horaire complet à un professeur», dénonce Laurent Henquet, directeur en titre de l'Institut Saint-Louis à Namur, aujourd'hui devenu dé-

puté wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. «Avant, quand je devais trouver un prof pour donner 12 heures de français, 4 heures d'EDM et 4 heures de religion, je

pouvais engager un seul et même professeur qui avait le titre requis pour les cours de français et je pouvais lui proposer des cours d'EDM et de religion. Aujourd'hui, l'école doit engager trois professeurs différents.» la conséquence pour les profs, ils se retrouvent avec des horaires morcelés dans plusieurs établissements.

«Le Pacte d'excellence veut chouchouter les jeunes professeurs et revaloriser le début de leur carrière afin qu'ils ne soient pas découragés mais on fait tout le contraire avec la réforme des titres et fonctions.» Le député MR demande carrément à ce qu'elle soit reportée d'un an, pré-

disant que la pénurie de professeurs sera encore plus grande si on continue dans cette voie. Il interpellera d'ailleurs la ministre Schyns à ce propos mardi prochain.

## Lourdeurs administratives

Le directeur aujourd'hui devenu député n'est pas le seul à dénoncer les problèmes posés par cette réforme. L'enseignement catholique (qui participe pourtant à la mise en place de la réforme) réclame également des aménagements ur-

gents, et pas rien que sur le problème d'horaires. La fédération de l'enseignement secondaire catholique (SeGEC) ainsi que sa Fédération des associations de directeurs (FéADI) dénoncent dans un communiqué les lourdeurs administratives rencontrées par les directeurs. Éric Daubie, secrétaire général de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique énumère les problèmes posés. «Avant d'engager quelqu'un qui a le titre requis, nous devons vérifier qu'aucun candidat n'a postulé via la plateforme Primoweb. Mais cette plateforme n'est pas au point. Des documents ne sont pas imprimables, il y a des erreurs car certains candidats ont mal encodé leurs dossiers...» Des blocages se font aussi quand un directeur trouve, dans une situation urgente, un professeur. Il doit tout de même passer par Primoweb. Enfin, selon plusieurs directeurs, les listes de professeurs disponibles ne seraient pas à jour.

Contrairement à Laurent Henquet, l'enseignement catholique ne demande pas le report de la réforme mais bien des assouplissements. «Nous avons collaboré pour mettre en place une réforme acceptable mais ici, il y a un certain nombre de difficultés au rodage et il faut que les problèmes soient réglés rapidement», conclut Éric Daubie. ■

## Il y aura des aménagements

Du côté du cabinet de la ministre de l'Éducation, on déclare travailler sur tous ces problèmes.

«Tout d'abord, sur le plan technique, on est en train d'améliorer la plateforme Primoweb afin de la rendre plus ergonomique. Il y a certes une série de soucis techniques qui se posent mais malgré ces lourdeurs, il

faut savoir que les directeurs gagnent du temps en amont car ils ne doivent plus mettre de petites annonces ou faire fonctionner le bouche-à-oreille.»

Quant aux problèmes d'horaires morcelés dans différentes écoles, des pistes sont en train d'être dégagées. Une des hypothèses : imaginons

qu'un prof ait le titre requis pour un cours principal mais sans horaire complet. À partir d'un certain nombre d'heures de cours, il pourrait rester dans cette école.

Pour le cabinet de Marie-Martine Schyns, «les demandes d'assouplissements sont tout à fait légitimes. Le Pacte d'excellence veut renforcer l'autonomie

des établissements et c'est la direction que nous voulons prendre. Il y aura des aménagements dans les jours ou les semaines qui suivent afin d'y arriver.» ■ **M.-I.M.**